

Membres présents : ARNOULD Michel, BRAUSSEN Jean-Luc, BECKER Pascal, ARNOULD Laura, BOCK Pascal, DOMINELLI Cosimo SABIRON Gaëlle, TOULZA Chantal, ZANZANA Marie-Josée.

Membres absents : JACOB Philippe, SINDT Francis,

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2021 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 227 768.73 €.

2. COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2021 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 227 768.73 €.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif 2021

- Constate que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 222 495.96 €
- Constate que la section d'investissement fait apparaître un excédent de 5 272.77 €
Décide en conséquence d'affecter :
- l'excédent de fonctionnement cumulé disponible soit : 222 495.96 € sera repris en report à nouveau créateur au budget primitif 2022 compte 002.
- L'excédent d'investissement cumulé disponible soit : 5 272.77€ sera repris en report à nouveau créateur au budget primitif 2022 au compte 001.

4. VOTE DES 2 TAXES DIRECTES

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des 2 taxes directes soit :

- 18.75% pour la taxe foncière sur le bâti
- 32.80% pour la taxe foncière sur le non bâti

5. BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 équilibré à :

- 364 295.96 € en recettes et dépenses de fonctionnement
- 283 400.00 € en recettes et dépenses d'investissement

6. CONTRATS D'ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de confier l'entretien de l'éclairage public pour 2022 à l'Entreprise LAUER de MERTEN pour un montant de 309.60 euros TTC.

7. TRAVAUX EN FORET

Le conseil municipal accepte le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2022 proposé par l'ONF, pour un montant de : 6200.00 € HT

8. TRAVAUX VOIRIE RUE DU MOULIN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la réfection de la rue du moulin. Il accepte le devis de la société EUROVIA pour un montant de : 75 046.00 euros HT.

9. CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Création d'un Comité Social Territorial commun entre la commune de Velving et la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois et les communes de Boulay, Bannay, Berviller en Moselle, Bettange, Château-Rouge, Condé-Northen, Coume, Dalem, Denting, Eblange, Ginkirchen, Gomelange, Hargarten aux Mines, Helstroff, Hinckange, Mégange, Merten, Momerstroff, Narbéfontaine, Niedervisse, Oberdorff, Piblang, Roupeldange, Téterchen, Tromborn, Varize-Vaudoncourt, Valmunster, Velving, Villing, Volmerange-lès-Boulay.

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 4 de la loi du 6 août 2019 prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour l'ensemble des agents des communes de Boulay, Bannay, Berviller en Moselle, Bettange, Château-Rouge, Condé-Northen, Coume, Dalem, Denting, Eblange, Guinkirchen, Gomelange, Hargarten aux Mines, Helstroff, Hinckange, Mégange, Merten, Momerstroff, Narbéfontaine, Niedervisse, Oberdorff, Piblang, Roupeldange, Téterchen, Tromborn, Varize-Vaudoncourt, Valmunster, Velving, Villing, Volmerange-lès-Boulay et des agents de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels et contrats de droit privé au 1^{er} janvier 2022 dépassait le seuil de 50 agents à savoir :

CCHPB = 67 agents,	Mégange = 1 agent
Boulay= 57 agents,	Merten = 9 agents
Bannay = 1 agent	Momerstroff = 2 agents
Berviller en Moselle = 4 agents,	Narbéfontaine = 1 agent
Bettange = 2 agents	Niedervisse = 4 agents
Château-Rouge = 1 agent	Oberdorff = 3 agents
Condé-Northen = 8 agents	Piblang = 7 agents
Coume = 5 agents	Roupeldange = 3 agents
Dalem = 5 agents	Téterchen = 7 agents
Denting = 2 agents	Tromborn = 3 agents
Eblange = 2 agents	Varize-Vaudoncourt = 3 agents
Guinkirchen =1 agent	Valmunster = 1 agent
Gomelange = 5 agents	Velving = 1 agent
Hargarten aux Mines = 4 agents	Villing = 3 agents
Helstroff = 1 agent	Volmerange lès Boulay = 7 agents
Hinckange = 2 agents	

Soit 222 agents.

Permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

Le Maire propose la création d'un Comité Social Territorial unique placé auprès de la CCHPB compétent pour les agents de la commune de Velving.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide la création d'un Comité Social Territorial unique placé auprès de la CCHPB compétent pour les agents de la Commune, de la CCHPB et des communes de Boulay, Bannay, Berviller en Moselle, Bettange, Château-Rouge, Condé-Northen, Coume, Dalem, Denting, Eblange, Guinkirchen, Gomelange, Hargarten aux Mines, Helstroff, Hinckange, Mégange,

Merten, Momerstroff, Narbéfontaine, Niedervisse, Oberdorff, Piblang, Roupeldange, Téterchen, Tromborn, Varize-Vaudoncourt, Valmunster, Velving, Villing, Volmerange-lès-Boulay.

Adoptée à l'unanimité des membres présents,

11. MOTION CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

CONSIDERANT :

- Le rôle central du métier de secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans des territoires,
- Les fortes tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national,
- Le besoin de pourvoir les quelques 250 départs en retraite dans cet emploi à l'horizon 2028 sur le territoire mosellan,
- Les actions entreprises depuis 2019 par le Centre de Gestion de la Moselle et ses partenaires (CNFPT, POLE EMPLOI) pour organiser des formations pratiques au métier de Secrétaire de Mairie avec l'appui des mairies et de leurs agents volontaires,

CONSIDERANT :

- La mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des Centres de Gestion,
- La formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi,
- L'absence actuelle de parcours diplômant adapté aux spécificités de ce métier.
- Le succès du dispositif de formation existant depuis 2019 en Moselle financé par Pôle Emploi, en partenariat avec **CNFPT**,
- La potentielle remise en question du principe de formation en alternance, pratique et théorique, propre au dispositif existant et gage de son succès.

DEMANDE :

- L'adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales,
- Le maintien du financement par Pôle Emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant une formation pratique sous forme de tutorat auprès de secrétaire de mairie qualifiées et une formation théorique,
- La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la fonction publique territoriale,
- La possibilité de proposer plusieurs sessions de formations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou agent administratif.

12. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE EAU POTABLE 2020

Après présentation du rapport annuel du service des eaux potables 2020 proposé par le Syndicat Mixte des Eaux de Boulay, le conseil municipal approuve ce rapport.

Lu et approuvé :

